



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public (FSU)
Téléphone : 01.44.62.82.10

Paris, le 2 février 2015

Madame Véronique GRIS
Sous Directrice de la Gestion des Carrières
Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'enseignement Supérieur et de la Recherche
DGRH B2 - Service des personnels enseignants
de l'enseignement scolaire
72, rue Regnault
75243 PARIS Cedex 13

NRéf. BH/PL/ LR

Objet : calcul ancienneté de poste cadres UNSS pour mutation inter ou intra 2015

Madame la sous Directrice,

Nous souhaitons vous alerter sur la problématique liée à l'ancienneté de poste accordée aux enseignants d'EPS cadres de l'UNSS, susceptibles de solliciter une mutation qu'elle soit Inter ou Intra académique.

Compte tenu des changements opérés en ce qui concerne leur position (mis à la disposition de l'UNSS jusqu'au 31.10.2009, en position de détachement à compter du 01.11.2009 jusqu'au 31.08.2014 pour les directrices, directeurs et adjoints des services départementaux de l'UNSS et pour les directrices et directeurs adjoints des services régionaux de l'UNSS qui, depuis le 01.09.2014, sont affectés en tant que conseiller technique auprès des DASEN ou des Recteurs), nous vous demandons que l'ancienneté acquise sur le poste occupé au 01.09.2014 prenne en compte l'ensemble des années passées dans la même fonction avant cette date, sans préjudice des modifications de la position administrative.

Ainsi, un collègue qui aurait été recruté en tant que cadre UNSS à compter du 01.09.2002 en étant mis à la disposition de l'UNSS, puis qui a été placé en position de détachement à compter du 01.11.2009 et qui a été affecté en tant que conseiller technique à compter du 01.09.2014 en occupant la même fonction doit bénéficier, pour le calcul de l'ancienneté dans son poste actuel en cas de candidature au mouvement intra académique 2015 :

- de l'ensemble des années comprises entre le 01.09.2002 et le 31.08.2014,
- augmenté de l'année 2014/2015.

Nous ne doutons pas de l'attention que vous porterez à cette demande.

Soyez assurée, Madame la sous Directrice, de l'expression de notre considération distinguée.

Benoit Hubert
Secrétaire Général du SNEP-FSU

Polo Lemonnier
Secrétaire National du SNEP-FSU

Courrier adressé en copie à MM. Lejeune et Waïss